

HOLDING FINANCIERE G.F
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 108 B rue Mozart
19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE
528 942 535 RCS BRIVE LA GAILLARDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq mai,
A 10 heures,

Monsieur Guillaume GUILLOUX, demeurant 900 Route de Coutinard 19500 TURENNE
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la
Société HOLDING FINANCIERE G.F.

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un gérant non associé en remplacement de l'associé unique qui assurait seul la gérance et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de ne plus assurer personnellement les fonctions de gérant et de nommer en qualité de gérante non associée à compter du 25 mai 2025 :

Madame Amelle FOUILLOUX,
Demeurant 900 route de Coutinard 19500 TURENNE
pour une durée non limitée.

Madame Amelle FOUILLOUX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

En conséquence de cette décision l'associé unique supprime l'article 25 des statuts relatifs à sa nomination

GF

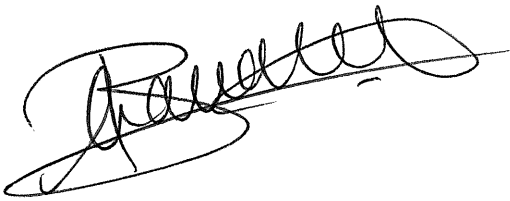
Madame Amelle FOUILLOUX déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

bon pour acceptation de gérance



Monsieur Guillaume FOUILLOUX

Gérant et associé unique

